



Réunion du Conseil exécutif national
Le vendredi 31 mars 2023
Réunion hybride (en personne et par vidéoconférence Zoom)

PROCÈS-VERBAL

En personne : G. Phillips (*président*), C. Awada, S. Crawford, K. Mansfield, C. Lonmo, A. Picotte, G. Kopytko, A. Oklado, S. Harquail, M. English

Par Zoom : M. Glenwright, A. Trau, P. Makrodimitris, J. King, J. Lafontaine, P. Ives, A. Nemec, H. Delnick, J. Brulotte et S. Rehman,

Membres du personnel : C. Habarugira, Y. Radwan, S. Salter, J. George, S. Brosseau, J. Ouellette et K. Thériault

Absence : A. Butler

1. Ouverture de la séance

Le président déclare la réunion officiellement ouverte à 9 h 01 et, à la suite d'un appel nominal, confirme que le quorum est atteint.

** À ce stade de la réunion, la déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement est lue à voix haute. J. Ouellette est désigné comme personne-ressource anti-harcèlement pour la réunion, et toute préoccupation doit lui être transmise par courriel.*

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la réunion du CEN

Il est résolu que le CEN adopte l'ordre du jour de la réunion du CEN du 31 mars 2023.

Proposée par : C. Awada

Appuyée par : S. Harquail

Discussion : On fait remarquer que les points 4.a et 5.b sont similaires et qu'ils devraient être examinés ensemble, dans un seul point de l'ordre du jour. Le président propose de ne pas modifier l'ordre du jour pour permettre qu'une deuxième discussion ait lieu à ce sujet au cas où il ne soit pas possible de couvrir tout ce qui est prévu au point 4. a.

(1) Abstention

Résolution adoptée à l'unanimité

1.2 Examen et approbation du procès-verbal de la portion publique de réunion du NEC du 24 février 2023

Il est résolu que le CEN approuve le procès-verbal de la portion publique de la réunion du CEN du 24 février 2023, tel qu'il est modifié.

Proposée par : C. Awada

Appuyée par : A. Picotte

Discussion : Il est proposé de modifier le libellé de l'amendement au point 5.a du procès-verbal de la réunion du 24 février 2023, comme suit : « Un amendement favorable est proposé visant à rétablir les dépenses au montant précédent présenté lors de la réunion du CEN de janvier [...]. » Le président approuve cette modification, car il ne s'agit pas de rétablir le déficit, mais plutôt les dépenses.

Abstentions (3)

Résolution adoptée à l'unanimité

2. Rapports

2.1 Rapport du président

Le président souligne que la participation continue d'augmenter à l'échelle des sections locales grâce aux réunions hybrides. Dans le cadre de la tournée des AGA des sections locales, le président a assisté aux AGA suivantes :

- Québec
- Montréal
- Services aux Autochtones Canada
- Toronto
- Saskatchewan
- Environnement et Changement climatique Canada

Le président a également rencontré plusieurs groupes en quête d'équité et a assisté à des réunions avec la direction. Le président présente les résumés suivants :

Nouvelles des négociations du groupe EC et examen des propositions

Depuis la séance de médiation de février, l'équipe de négociation s'est réunie pour discuter des propositions en suspens. Il a été convenu que les propositions de l'ACEP seraient examinées par ordre d'importance, selon les résultats du sondage, et qu'il en serait question à la prochaine audience d'arbitrage, prévue le 19 juin 2023. En tenant compte des résultats du sondage, l'équipe a également discuté des stratégies et des positions à adopter avant l'arbitrage. La prochaine réunion est prévue en avril pour discuter de tout nouveau changement proposé par l'employeur.

Rencontre entre le Réseau des employés fédéraux autochtones (REFA) et l'ACEP

Le président souligne qu'il est important d'augmenter la représentation de la communauté autochtone dans les activités syndicales. On affirme que le fait de confier à une seule personne le soin de parler au nom de la communauté constitue un obstacle sur le plan culturel, ce qui peut expliquer la réticence des volontaires à consacrer du temps aux activités syndicales. Il est suggéré que, si un siège au CEN leur était attribué, il soit réparti entre quatre dirigeantes et dirigeants de ce groupe. Le faible taux de volontaires peut également s'expliquer par la lourdeur de la charge de travail. Le groupe a demandé si l'ACEP pouvait déposer une plainte ou un grief en son nom, ce qui permettrait aux personnes autochtones d'être exemptées des exigences prévues dans la *Loi sur les langues officielles*. Le président affirme que le fait de favoriser certaines priorités pourrait constituer un obstacle pour d'autres groupes, comme les groupes de francophones et de TR que représente l'ACEP. La position est comprise. Il a également été souligné que le groupe est grandement sous-représenté dans les postes de direction et que quatre des cinq cadres sont des membres de l'ACEP. Ils ont exprimé leur volonté de travailler avec l'ACEP et leur satisfaction quant à leur rencontre. Une réunion de suivi est prévue en juin 2023.

Rencontre avec le Réseau des employés fédéraux asiatiques (REFA)

Le président affirme qu'il est nécessaire d'augmenter la représentation de la communauté asiatique, qui constitue une part importante de l'effectif et des membres. Le REFA a souligné le manque général de compréhension des activités syndicales au sein de la communauté asiatique. Il a été convenu d'organiser une réunion pour faire connaître aux membres du REFA la contribution des syndicats dans le milieu de travail fédéral. L'ACEP a proposé d'inviter le président de l'AFPC et la présidente de l'IPFPC. L'IPFPC a accepté l'invitation, mais l'AFPC n'a pas encore répondu. Les représentantes et représentants du REFA sont ravis de constater que l'ACEP est à l'avant-garde pour ce qui de tendre la main à leur communauté. Des discussions ont eu lieu sur la montée du racisme et l'augmentation des microagressions au sein de leur communauté, après la pandémie de COVID, ainsi que sur les obstacles à l'avancement professionnel qui en découlent. La prochaine réunion est prévue en juin.

Réseau des fonctionnaires juifs et juives (RFJJ)

Le Réseau des fonctionnaires juifs et juives a fait part de sa difficulté pour ses membres d'assister à certains événements qui entrent en conflit avec le shabbat. Un message a été transmis à l'équipe de l'Éducation pour qu'elle tienne davantage compte des fêtes juives et de la disponibilité de la communauté en vue d'assister à des événements comme la formation des délégués syndicaux et la formation des dirigeantes des sections locales. Le RFJJ estime qu'il est inapproprié qu'un syndicat prenne position sur des questions de relations internationales à la suite d'une position publique prise par un autre syndicat. Le président a affirmé que l'ACEP n'a pas l'intention de prendre position ou de planifier des messages de quelque nature que ce soit sur des questions de politique

internationale. Une entrevue est prévue en mai dans le cadre du Mois du patrimoine juif canadien. Ils ont exprimé leur gratitude à l'ACEP pour avoir été le premier syndicat de la fonction publique fédérale à leur tendre la main. Une réunion de suivi sera organisée prochainement.

Rencontre avec le Réseau de la Fierté à la fonction publique (RFFP)

Une entrevue avec un membre transgenre du RFFP devrait être organisée pour discuter des défis auxquels la communauté fait face dans la fonction publique. Le plan stratégique du RFFP sera publié en avril et mettra l'accent sur les salles de bain inclusives, l'utilisation des pronoms personnels, le mentorat et l'encadrement. L'un des objectifs est de faire en sorte que la communauté LGBTQ+ soit incluse en tant que groupe distinct dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Le président affirme que l'ACEP appuierait cette position.

Comité de consultation syndicale-patronale sur Phénix au niveau des cadres

Le bureau du président a communiqué avec Shereen Miller du Conseil du Trésor et a confirmé qu'une mise à jour sur le projet NextGen RH et paye sera présentée à la réunion d'avril du CEN.

L'ACEP a exprimé son mécontentement lors de ses rencontres avec le Conseil du Trésor concernant le fait que le nombre de postes en rémunération n'augmente toujours pas, que les embauches dans d'autres ministères sont en hausse constante et que la priorité est accordée aux cas des fonctionnaires qui ont reçu des trop payés avant ceux des fonctionnaires qui ont reçu un paiement insuffisant. Cette situation a entraîné une augmentation de l'arriéré dans le système Phénix. Le Conseil du Trésor continue d'administrer les réclamations à l'échelle du Canada, et le Comité de surveillance continue de suivre les progrès dans ce dossier.

Réunion de tout le personnel de l'ACEP

La réunion de tout le personnel a attiré un très grand nombre de personnes, plus que ce qui avait été prévu.

Discussion : Des questions sont soulevées au sujet de la démarche de l'ACEP auprès du Réseau musulman de la fonction publique et du Réseau des minorités visibles. Le président assure que tous les réseaux ont été rencontrés au moins une fois et que des réunions continuent d'être prévues avec tous les groupes de représentation.

2.2 Rapport du directeur général

La Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral a mis sur pied un nouveau processus appelé « Projet pilote de conférence de règlement », qui lui permet de traiter les dossiers de manière plus efficace. De nombreux dossiers sont soumis à l'adjudication, mais les décisions sont rendues assez rapidement. En ce qui concerne les griefs sur la politique de vaccination du Conseil de Trésor, un groupe de 150 fonctionnaires fédéraux syndiqués a retenu les services d'un cabinet d'avocats de Gatineau pour les

représenter. Leurs dossiers particuliers seront instruits en avril. L'ACEP a renvoyé trois griefs individuels en arbitrage, un grief pour chaque motif. Une conférence préparatoire à l'audience a eu lieu la semaine dernière, et une décision a été prise de laisser les 150 fonctionnaires poursuivre leurs appels devant les tribunaux. Ces appels permettront de déterminer comment d'autres griefs de nature similaire pourraient être résolus. L'affaire peut être résumée comme suit : « L'employeur a-t-il le droit de mettre en œuvre une politique qui a un effet sur l'ensemble de la population canadienne? » Aucune décision ne sera probablement rendue avant octobre 2023.

Une employée TR a présenté un appel devant la Cour fédérale relativement à la décision de rejeter sa plainte contre l'ACEP. Elle soutient que la procédure de sélection des arbitres est inconstitutionnelle, car la liste des arbitres potentiels est préparée à la fois par les agents négociateurs et par l'employeur, et toute personne considérée comme faisant partie du Conseil ne peut pas être neutre. La Cour fédérale avait demandé des observations écrites. Tous les motifs pour appel de l'employée ont été rejetés.

L'ACEP a pourvu le poste de conseillère principale du président, E. Woods, entrera en fonction à temps plein le 1^{er} mai.

La formation des déléguées et délégués syndicaux en avril s'est bien passée et la formation sera offerte dans les deux langues. L'ACEP a créé une carte de membre numérique pour remplacer la carte en plastique. On soulève des préoccupations sur le plan de la sécurité, mais il est confirmé que les cartes numériques ne contiennent que peu ou pas d'information et qu'elles ne posent aucune menace. En tout, 19 sections locales se sont inscrites pour recevoir les listes de membres. Le directeur général discute de certaines rumeurs selon lesquelles l'ACEP débaucherait des employés d'autres syndicats et réaffirme que toutes les offres d'emploi sont ouvertes au public et que toute embauche d'employées d'autres syndicats est le résultat d'une demande indépendante de leur part. Au 31 décembre, les postes suivants devront être pourvus à la suite des élections qui se tiendront en automne : 23 administratrices et administrateurs EC, 2 administratrices et administrateurs TR, 1 administratrice ou administrateur du groupe BdP, 2 VP et 1 présidente ou président.

Discussion : Une personne membre du CEN a demandé des renseignements sur les frais juridiques que l'ACEP peut percevoir sur la plainte de l'employée TR. La réponse est environ 1 000 \$. Une question est posée sur l'état d'avancement du Système de gestion des cas (SGC). Le conseiller en GI et TI de l'ACEP travaille sans relâche pour importer les énormes quantités de données dans le SGC. Il fera une présentation au CEN sur le SGC et la façon de l'utiliser, lors de la réunion d'avril du CEN. Une personne membre du CEN a confirmé que les listes de membres peuvent contenir des noms de personnes retraitées ou de personnes qui ne sont plus membres. Ces erreurs sont en partie dues aux délais de réception des renseignements fournis par le Centre des services de paye du gouvernement. Une personne membre du CEN a aussi demandé des renseignements sur le nombre de

plaintes relatives à l'éthique et aux valeurs déposées auprès de Statistique Canada à la suite du rapport annuel des CS. Le directeur général assurera le suivi de ces points dans son rapport trimestriel.

MESURE DE SUIVI : Inviter F. Raposo à la réunion du CEN d'avril, pour une présentation sur le SGC.

MESURE DE SUIVI : J. Ouellette enverra le formulaire permettant de se procurer la liste des membres à A. Oklado

2.3 Rapport de la directrice de la Recherche et de la Négociation

Pour ce qui est des négociations, le groupe TR a participé à une séance de médiation du 21 au 23 mars et une autre séance est prévue le 12 et le 14 avril.

Le groupe BdP a participé à des séances de négociation au cours des deux dernières semaines. Plus de détails seront fournis dans le rapport de l'avocate générale et directrice des Politiques.

Comme l'indique le site Web de l'ACEP, une plainte a été déposée au nom du groupe EC relativement à une violation de la période de gel prévue par la loi compte tenu de l'adoption de la politique obligatoire de retour sur les lieux de travail. Comme les fonctionnaires sont en période de négociation, l'ACEP affirme que l'employeur ne pouvait pas imposer unilatéralement cette politique.

Le télétravail fait partie des propositions présentées la table des EC. Le gel statutaire empêche toute modification des conditions de travail après l'envoi de l'avis de négociation, et c'est la raison pour laquelle une plainte a été déposée auprès de la Commission.

Le Comité des voyages en service commandé a rencontré des difficultés pour organiser ses réunions. Le processus de renouvellement cyclique de la Directive sur les voyages se poursuit, mais il avance lentement.

Un sondage à l'intention des membres de la GRC a été préparé en collaboration avec la Direction des communications et des Affaires publiques. Les commentaires recueillis auprès des membres du CEN ont été reçus et intégrés. Le sondage a été publié le 30 mars. Plus de temps sera maintenant dédié au sondage concernant le retour sur les lieux de travail, qui sera lancé au cours du mois prochain. L'équipe de recherche continue de soutenir plusieurs sous-comités du CEN.

Le Conseil du Trésor a proposé trois (3) plans différents en matière d'équité salariale. L'un pour le BDBP, l'autre pour la BdP et le dernier pour l'administration publique. Les syndicats de la fonction publique s'entendent généralement pour dire qu'un seul plan est la meilleure option compte tenu de l'objectif de la loi. Des contacts préliminaires ont été établis avec la BdP et des efforts sont déployés pour s'entretenir avec le BDBP et

l'administration centrale. Un plan d'action est en cours d'élaboration en vue d'une discussion à l'intérieur de l'organisation.

Discussion : Une question est posée concernant une échéance réaliste en vue d'obtenir une décision définitive concernant l'équité salariale. Le directeur général explique que l'échéance actuelle d'août 2024 est absolument déraisonnable compte tenu de l'ampleur du contrôle judiciaire qui risque d'avoir lieu avant que l'on n'entre dans le vif du sujet.

2.4 Rapport de la conseillère principale du président

La nouvelle conseillère principale du président, E. Woods, commencera à travailler à temps partiel le 3 avril 2023 et à temps plein en mai 2023.

2.5 Rapport de la directrice des Communications et des Affaires publiques

La directrice des Communications et des Affaires publiques mentionne que deux postes ont été pourvus au sein de la Direction des communications et des affaires publiques. Une conseillère principale en matière de plaidoyer et de campagne et une conseillère en communication ont été embauchées pour améliorer la communication et les rapports à l'intention des membres.

L'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre des deux résolutions des membres a été fructueux. L'appel de propositions a été envoyé le 30 mars. Les entreprises présélectionnées ont jusqu'au 18 avril pour présenter leur proposition. Le CEN examinera alors les propositions et communiquera avec les entreprises retenues. L'objectif est de présenter les résolutions en mai ou en juin et de les achever en octobre ou en novembre au plus tard.

En collaboration avec le directeur général et un membre du CEN, une note de synthèse a été élaborée concernant une séance d'information sur la grève de l'AFPC à l'intention des membres. L'objectif est d'informer les membres de quelle façon il est possible d'exprimer leur solidarité envers les membres de l'AFPC en grève et sur la façon d'éviter de donner l'impression de nuire au processus démocratique de l'AFPC. L'information devrait avoir lieu en avril ou en mai 2023. Si le vote est adopté, l'AFPC aura 60 jours pour déclencher la grève après le 11 avril 2023.

Un rappel a été fait au sujet de l'assemblée générale concernant le budget qui aura lieu le 12 avril 2023.

Pour appuyer les interprètes et continuer à sensibiliser les gens aux risques pour la santé auxquels ce groupe est exposé sur la Colline, l'ACEP a lancé sa campagne « Un incident en est un de trop ». Le président a publié un article d'opinion dans le *Hill Times*, qui était accompagné d'une affiche de la campagne. L'Association s'adresse aux membres et aux parties intéressées pour les informer de cette campagne. Une séance d'information avec les interprètes est prévue le 4 avril en vue de passer en revue les interventions de l'ACEP jusqu'à présent.

L'Association a également présenté un mémoire au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes dans le cadre de son étude sur l'impartition des marchés. Le mémoire est publié sur le site Web de l'ACEP et explique pourquoi l'Association s'oppose à la sous-traitance à grande échelle et pourquoi cette pratique devrait être limitée aux postes qui ne sont pas pourvus et à des exceptions, en citant les défis auxquels font face les TR, à titre d'exemple des effets néfastes de cette pratique.

L'ACEP a aussi organisé une conférence sur la lutte contre le racisme et la discrimination à l'encontre des Noires le 6 mars. Durant cette activité, des renseignements utiles ont été fournis pour aider les fonctionnaires fédéraux de race noire à s'autonomiser, leur fournir des outils pour lutter contre la discrimination au travail et informer les personnes présentes sur la façon dont elles peuvent être de meilleures alliées. Un enregistrement de la séance et un document d'une page seront bientôt diffusés à l'intention des membres.

L'équipe des Communications reprendra bientôt le travail en vue de publier un bulletin électronique.

Discussion : À la suite d'une demande de renseignements, la directrice des Communications et des Affaires publiques a assuré que les présences étaient consignées lors des événements d'information mentionnés.

2.6 Rapport de la directrice des Finances

Les états financiers des deux derniers mois n'ont pas été distribués pour des raisons qui seront mentionnées au point 5.a. Pour la période de deux mois se terminant le 28 février 2023, l'ACEP dégage un excédent budgétaire d'environ 800 000 \$ alors que l'Association avait initialement prévu un déficit. Toutefois, il est encore tôt dans l'exercice fiscal et l'excédent peut être attribué à une question de temps. Les placements de l'ACEP auprès de Cumberland Wealth Management ont généré environ 530 000 dollars de revenus. Au 28 février, l'Association détenait 5 millions de dollars dans le Fonds de défense et 12 millions de dollars dans le Fonds de fonctionnement. Le cabinet de vérification McKay Duff a terminé la vérification des finances de l'ACEP et sera, nous l'espérons, prêt à faire une présentation lors de la réunion du CEN du mois de mai. Le nouveau système de gestion des dépenses SAP Concur est actuellement mis à l'essai par certains membres du personnel et du Conseil.

Le budget proposé pour l'exercice 2022-2023 est distribué aux membres du CEN. L'ACEP demandera aux membres de l'Association :

- 1) D'accepter la version révisée du budget et l'augmentation des cotisations de 12 dollars;

- 2) D'accepter la mise en œuvre d'un facteur de progression annuel des cotisations lié à l'indice des prix à la consommation (IPC).

L'équipe des Finances travaille également à la mise en œuvre d'un système officiel de recouvrement des cotisations dues.

2.7 Rapport de l'avocate générale et directrice des Politiques

À la réunion de février, le CEN a été mis au courant des griefs de principe portant sur la haine et le racisme à l'égard des Noires qui ont été déposés par CAPE à la Commission canadienne des droits de la personne. L'ACEP a allié ses efforts à ceux de l'Association des juristes de justice (AJJ) et de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), qui partagent cette même cause.

Le 6 mars, le Conseil du Trésor (CT) a rendu sa décision et le grief de principe de l'ACEP a été partiellement accueilli. Le CT a confirmé qu'il y a eu discrimination au sein de la Commission et qu'il s'agissait d'une violation de nos dispositions en matière de discrimination. Le CT a encouragé les deux parties à régler les questions en suspens par la médiation.

Bien que toutes les parties soient ouvertes à une discussion sur la possibilité de médiation, l'Association souhaite que la Commission prenne les mesures nécessaires pour régler les problèmes signalés par le personnel depuis l'été 2020.

En ce qui concerne les autres violations que le CT n'a pas acceptées, les trois agents de négociations ont renvoyé leurs griefs de principe à l'adjudication afin de respecter les délais et de protéger les intérêts des membres. L'ACEP continue à travailler en étroite collaboration avec l'AJJ et l'AFPC pour élaborer des stratégies et discuter des prochaines étapes.

En ce qui concerne les négociations, l'Association attend les révisions finales du Syndicat des employées de l'Association (SEA) concernant la convention collective l'ACEP. Une fois les révisions reçues et examinées, une entente devrait être signée dans les semaines à venir.

Malgré la lenteur du processus, des progrès ont été réalisés au cours des deux dernières rencontres de négociation avec la Bibliothèque du Parlement (BdP). Aucune discussion n'a eu lieu quant aux propositions pécuniaires. Quatre dates de négociation provisoires sont prévues en mai et juin 2023.

L'ACEP a reçu trois nouvelles plaintes relatives au règlement 5 en février et s'emploie à les traiter. Ces plaintes proviennent de membres du CEN à l'endroit d'autres membres du CEN.

Discussion : Une discussion a lieu, à huis clos, à la suite d'une question concernant la position de l'ACEP sur le télétravail.

Une question est posée au sujet d'une retraite de formation prévue pour le CEN. Compte tenu des récentes difficultés du CEN pour faire approuver un budget, ainsi que de la charge de travail et des échéanciers actuels, le coût doit être réexaminé.

2.8 Mise à jour sur le déménagement des bureaux

Le courant a été officiellement branché dans les nouveaux bureaux de l'Association. Le mobilier est acheminé et sera assemblé dans les prochains jours. L'éclairage et le plancher sont terminés. Il y a eu quelques retards dans les livraisons, notamment pour la table de la salle de conférence. On prévoit que le personnel pourra travailler dans le nouvel immeuble d'ici la mi-mai. Il est noté qu'ELC a fait un excellent travail pour l'installation du câblage et d'un système de son de grande qualité. Enfin, les coûts liés à la démolition du bureau actuel avant la fin du bail seront calculés et présentés lors de la prochaine réunion du CEN.

Discussion : Une question est posée concernant la situation du budget pour le déménagement dans les nouveaux bureaux. Une mise à jour plus détaillée sera fournie lors de la prochaine réunion du CEN. Une deuxième question est soulevée concernant le bail de l'ACEP au World Exchange Plaza. Il est précisé que même si le bail est valable jusqu'en septembre 2023, l'ACEP ne paiera pas de loyer dans les nouveaux locaux de Constitution Square, d'ici là. Par conséquent, l'Association ne paie pas de loyer pour deux locaux différents. Un rapport sur le déménagement des bureaux, décrivant le contexte et la décision ayant conduit au déménagement des bureaux, en remontant jusqu'en 2014, sera achevé et distribué au CEN et aux membres, d'ici mai 2023.

MESURE DE SUIVI : C. Awada présentera un rapport sur le budget du déménagement des bureaux et les coûts de démolition lors de la prochaine réunion du CEN.

3. Mises à jour des comités

a) Comité des finances

Le Comité n'a pas été en mesure de tenir les deux réunions prévues depuis la précédente réunion du CEN, pour des raisons que le président exposera au point 5.a. Rien d'autre à signaler pour le moment.

b) Sous-comité des statuts et règlements

Rien à signaler qui ne soit couvert par d'autres points de l'ordre du jour.

c) Sous-comité des ressources humaines

Le Sous-comité n'a pas tenu de réunion depuis la dernière réunion du CEN.

d) Sous-comité de perturbation et transformation numériques

Le Sous-comité a tenu une réunion en mars. On y a accueilli les nouveaux membres du Sous-comité, plein d'enthousiasme et de nouvelles idées. On souligne l'excellent travail de J. Lisiecki, qui a contribué à l'élaboration du plan d'action du Sous-comité. Les prochaines étapes consisteront à discuter de la mise en œuvre du plan et à travailler avec le service des Finances pour évaluer le coût des solutions. Les travaux du Sous-comité et ceux du Sous-comité de défense des avantages et des emplois se recoupent largement.

e) Sous-comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion

Le Sous-comité prévoit présenter un rapport sur ses activités lors de la prochaine réunion du CEN. En invoquant une récente réunion avec des groupes en quête d'équité, le président suggère que le Sous-comité trouve des moyens pour améliorer la représentation de ces groupes au sein du CEN et qu'il fournisse des recommandations sur la façon de procéder. Il est noté que M. Collins, membre du CEN, reprendra sa place au sein du Sous-comité après une période d'absence.

f) Sous-comité sur les votes

Le Bureau national aide le Sous-comité à organiser une réunion du Conseil des présidentes et présidents à la mi-avril. Compte tenu de la possibilité de chevauchement avec le Comité des candidatures et des résolutions (CCR), il est suggéré qu'un membre de l'équipe des Communications participe aux futures réunions de ce Sous-comité.

Il est résolu que le CEN approuve l'intégration de M. Glenwright au Sous-comité des votes

Proposée par : C. Awada

Appuyée par : A. Picotte

Abstention (1)

Résolution adoptée à l'unanimité

g) Sous-comité de défense des avantages et des emplois

La dernière réunion du Sous-comité a eu lieu le mardi 28 mars 2023. Une mise à jour du plan d'action est présentée. Le plan continue d'être élaboré. Huit membres se portent volontaires pour faire partie de ce Sous-comité. La liste des noms est distribuée et fera l'objet d'un vote au point 5.d de l'ordre du jour. Les prochaines étapes consisteront à calculer le coût des solutions et à élaborer une stratégie de mise en œuvre.

Discussion : Un commentaire est soulevé concernant la récente réduction de 3 % des dépenses publiques. On mentionne que le plan d'action comprend, dans le cadre de ses activités, des travaux de recherche sur les lois en vigueur et sur la menace que cette réduction représente.

4. Points de décision

a) Révision complète des Statuts et règlements

Une note de synthèse est distribuée au CEN. Elle donne le contexte d'une motion présentée lors de la réunion du CEN de février concernant une révision complète des Statuts et règlements ainsi que du mandat. Elle explique pourquoi cette tâche relève de la responsabilité du Sous-comité des statuts et règlements (SCSR). On y présente différentes

solutions pour mener à bien cette tâche, y compris l'embauche d'un conseiller juridique externe connaissant bien l'Association. Les membres et le CEN seront encouragés à y contribuer, et le Sous-comité supervisera le processus qui prendra fin, en principe, à l'automne 2024. Cependant, la formation d'un nouveau CEN et d'un nouveau SCSR en 2024 pourrait changer les choses.

Il est proposé que le CEN approuve le plan d'action proposé dans la note de synthèse et que l'on procède à une révision complète des Statuts et règlements, de sorte que la version définitive des documents puisse être soumise aux membres à l'assemblée générale annuelle de 2024.

Proposée par : C. Lonmo

Appuyée par : S. Harquail

Discussion : Plusieurs membres du CEN sont d'avis qu'une révision des Statuts nécessiterait un regard neuf et la participation de différents cabinets d'avocats. On indique également que pour éviter les problèmes rencontrés par l'Association dans le passé et procéder à un examen adéquat, il faut plus de temps et une consultation plus large. D'autres membres du CEN expriment leur mécontentement quant au délai d'exécution et sont d'avis qu'une révision complète devrait être achevée avant le prochain mandat, sinon, elle ne devrait pas être effectuée avant la formation d'un nouveau CEN.

Le président explique qu'un tel délai risquait de précipiter la révision et nuire à l'ACEP encore plus à l'avenir. Les problèmes actuels concernant les Statuts ne sont pas nécessairement dus à sa rédaction initiale, mais plutôt à des modifications précipitées. On rappelle que l'Association doit s'occuper d'un grand nombre de campagnes et d'enjeux, et ce, au cours d'une année électorale déjà bien remplie. La consultation des membres et du CEN apportera certainement un regard neuf au projet, toutefois, il sera très important que le conseiller juridique connaisse bien l'Association. Enfin, il est précisé que le conseiller juridique externe ne prendra pas de décisions, mais qu'il fournira des informations et des conseils avant que les résultats de la révision ne soient présentés au CEN pour approbation.

G. Kopytko demande le vote pour cette motion.

Vote par appel nominal :

En faveur (8) : A. Picotte, S. Harquail, A. Oklado, C. Lonmo, C. Awada, G. Kopytko, M. Collins et J. Lafontaine

Contre (6) : S. Crawford, K. Mansfield, J. King, M. English, M. Glenwright et A. Nemeč

Abstentions (3) : G. Phillips, S. Rehman et P. Makrodimitris

Motion adoptée

b) Modification de l'article 8 des Statuts

Il est proposé que le CEN demande au Sous-comité des statuts et règlements de réviser l'article 8 des Statuts en vue de formuler des recommandations à l'intention du CEN concernant la taille du CEN, et que cette révision soit effectuée avant la révision complète des Statuts et règlements.

Proposée par : C. Lonmo

Appuyée par : A. Picotte

Discussion : Les membres du CEN soulignent la contradiction à décider de modifications au règlement 5 et à l'article 8 des Statuts, compte tenu d'une éventuelle révision complète. La présidente du SCSR explique que, quelle que soit la date à laquelle on demande au Sous-comité de procéder à une révision complète, les problèmes liés au règlement 5 et à l'article 8 sont urgents et nécessitent une attention immédiate de la part du CEN. Ces deux points sont en suspens et ont été portés à la connaissance du Sous-comité par le CEN au début de ce mandat. La charge de travail liée à l'examen du règlement 5 et à l'article 8 est nettement inférieure à celle d'une révision complète des Statuts et règlements. L'objectif de la modification de l'article 8 est de servir de solution temporaire, pour limiter la taille du CEN avant son nouveau mandat. Il y a une taille optimale pour le CEN et la croissance du groupe des EC pourrait donner lieu à un nombre de membres du CEN si élevé qu'il entraverait la capacité du CEN à bien servir ses membres.

Le président demande le vote.

Vote par appel nominal :

En faveur (8) : A. Picotte, C. Lonmo, C. Awada, G. Kopytko, H. Delnick, P. Makrodimitris, J. Lafontaine et A. Nemeč

Contre (7) : S. Crawford, K. Mansfield, J. King, A. Oklado, M. English, M. Glenwright et P. Ives

Abstentions (3) : S. Rehman, S. Harquail et G. Phillips.

c) Modification au règlement 5

Il est proposé que le CEN demande au Sous-comité des statuts et règlements de réviser l'article 5 en vue d'améliorer le processus informel de règlement des différends, de préciser un seuil pour le harcèlement et d'améliorer la transparence du processus avant que soit terminée la révision complète des Statuts et règlements.

Proposée par : C. Lonmo

Appuyée par : H. Delnick

Discussion : Une question est posée sur les problèmes qui ont justifié cette modification au règlement 5. Certaines personnes présentes qui ont déjà subi le procès des plaintes de règlement 5 affirment que le fardeau est très grand pour les participants et que les coûts associés au résolutions des plaintes est immense. Le système en vigueur nécessite la mise en place d'un sous-comité de règlement de conflit (SCRC), pour lequel il est souvent difficile de trouver des volontaires qui, en plus, ont besoin d'être formés. En outre, la plupart des plaintes déposées en vertu du règlement 5 sont des plaintes de « harcèlement » et, étant donné que les règlements en vigueur ne prévoient pas de définitions particulières pour les paramètres de recevabilité, des plaintes qui, autrement, ne seraient pas recevables, sont retenues. Enfin, les coûts de la procédure en vigueur prévue par le règlement 5 sont

extrêmement élevés. Il est donc nécessaire que l'ACEP met en place une procédure plus simple et plus solide, moins lourde pour les membres, le personnel et les finances.

Le président demande le vote.

Vote par appel nominal :

En faveur (19) : M. Collins, G. Kopytko, C. Awada, C. Lonmo, A. Oklado, A. Picotte, K. Mansfield, S. Crawford, S. Harquail, A. Nemec, H. Delnick, M. English, M. Glenwright, P. Ives, J. Lafontaine, P. Makrodimitris, S. Rehman, A. Trau et J. King

Contre (0) :

Abstention (1) : G. Phillips

5. Points de discussion

a) G. Phillips — Comité des finances

Ce point est discuté à huis clos.

b) S. Crawford — Examen et refonte des statuts et règlements

Ce point a été discuté au point 4.a

c) S. Brosseau — Régime de soins de santé de la fonction publique — Nouvelles de Canada Life

Pour faciliter la transition et permettre d'explorer d'autres options, Canada Life a accepté de verser 1500 \$ de plus pour la physiothérapie entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre, sans égard à ce qui a été payé avant le 21 juillet.

Discussion : En réponse aux questions de plusieurs membres du CEN, la clarification suivante est apportée : les membres devront attendre le 1^{er} juillet pour présenter des demandes de remboursement au titre de la nouvelle couverture d'assurance améliorée. Les membres qui atteignent la limite de leur couverture d'ici le 30 juin pour des avantages qui ont été améliorés ne recevront la différence du nouveau montant maximal que pour le remboursement des soins reçus après le 1^{er} juillet. Par exemple, un membre qui a épuisé le précédent plafond de 300 \$ pour les soins de bien-être recevra la différence de 200 \$ en vertu du nouveau plafond de 500 \$, seulement pour les dépenses engagées le 1^{er} juillet ou après. C'est une exception pour les dépenses en physiothérapie.

d) Nomination de volontaires pour le Sous-comité de défense des avantages et des emplois (SCDAE)

Conformément au mandat du CEN, un appel à des volontaires pour le SCDAE a été envoyé aux membres de l'Association. Huit membres ont manifesté leur intérêt. Leurs noms ont été transmis au CEN pour approbation.

Il est proposé d'accepter les huit volontaires comme nouveaux membres du SCDAE.

Abstention (1)

Motion adoptée à l'unanimité

MESURE DE SUIVI : Clarisse coordonnera la participation de ces nouveaux membres à la prochaine réunion du SCDAE.

6. Rapport sur les points de suivi de la réunion précédente (de 15 h 55 à 16 h 10) (15 minutes)

a) Le Bureau national ajoutera M. Glenwright au Sous-Comité et enverra les documents aux membres du Sous-comité. **Terminé**

b) le Bureau national doit compiler une liste des présences aux réunions dans un fichier Excel pour assurer le suivi des absences. **Terminé**

c) N. Shaikh transmettra à C. Habarugira toutes les données concernant le processus et les propositions concernant l'intégration à la GRC. Ce dossier sera inscrit aux ordres du jour comme point permanent.

Le président a rencontré N. Shaikh et H. Richter-White, présidente de la section locale de la GRC. Le président soulèvera certains de leurs enjeux auprès des hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor. Il est convenu que le président serait invité aux réunions syndicales-patronales. Le sondage concernant la GRC a été envoyé aux membres. Du travail est effectué pour s'assurer que les membres RAND y répondront aussi. Les membres civils (MC) de la GRC sont régionalement divisés quant à leur opinion sur l'intégration. Les membres de la RCN sont témoins de l'avancement professionnel offert aux fonctionnaires, mais la procédure d'intégration est telle que ces personnes perdraient l'accès à leurs avantages sociaux. Depuis 2001, l'Association négocie un protocole d'entente visant à protéger certains aspects de ses avantages en cas d'intégration. La question est en suspens depuis plus de 20 ans et provoque des inégalités et des obstacles majeurs pour la carrière des membres. Le sondage munira l'Association de faits et de chiffres qui lui permettront d'étayer sa position lors des prochaines rencontres.

d) La directrice des Communications et des Affaires publiques et le directeur général présenteront une proposition/un plan d'action concernant la grève de l'AFPC pour examen par le CEN lors de la réunion de mars.

Une séance d'information à l'intention des membres concernant la grève de l'AFPC est prévue pour le début du mois de mai 2023. L'objectif est d'informer les membres sur ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire pour soutenir d'autres syndicats pendant une grève. Il est important que les membres n'interviennent pas dans le processus de vote.

Discussion : Le vote de grève est valable pendant 60 jours et n'empêche pas les parties de poursuivre les négociations. Il est suggéré d'inclure dans la trousse d'information des renseignements sur ce que l'Employeur peut demander à son personnel de faire pendant une grève, ainsi que sur les règles relatives au piquetage de solidarité.

7. Levée de la séance : 15 h 38.

Le procès-verbal ci-dessus est accepté comme une représentation fidèle de la réunion du Comité exécutif national tenue du 24 au 31 mars 2023.

APPROUVÉ par :